Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

BUREAU COMMUNAUTAIRE - PV COMPLET

SERVICE DES AFFAIRES GENERALES
Pôle des Assemblées
Suivi par Mélissa VESIN

Réunion du
Bureau Communautaire
du 23 mai 2023 à 09h00

Présents :
Patrick ANTOINE, Antoine BLOUIN, Yves CHEMINAL, Gabriel DOUBLET, Christian DUPESSEY, Véronique FENEUL, Laurent GILET, Alain LETESSIER, Louiza LOUNIS, Denis MAIRE, Guillaume MATHELIER, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI.

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE 2

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE 2

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU 2

A) DIRECTION DES FINANCES, DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ÉVALUATION 3

1 - RECOURS À UNE LIGNE DE TRÉSORERIE 3

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le bureau communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres. Monsieur Antoine BLOUIN qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA SEANCE PRECEDENTE

III. DELIBERATIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

A) DIRECTION DES FINANCES, DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ÉVALUATION

1 - RECOURS À UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

De manière à garantir une trésorerie suffisante, il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant total de 11 500 000 € affectée au budget principal pour 4 000 000 €, au budget de l'eau pour 2 000 000 €, au budget de l'assainissement pour 3 000 000 € et au budget transport urbain pour 2 500 000 €.
Ce besoin de trésorerie est notamment la conséquence de l'autonomie financière des budgets eau et assainissement au 1er janvier 2023 et celle du budget transport urbain au 1er janvier 2024.

Après consultation de différentes banques et examen des offres, il est proposé de retenir l'offre suivante :

A) **Banque** : Agence France locale

B) **Objet** : Lignes de trésorerie budget principal, budget eau, budget assainissement et budget transport urbain

C) **Nature** : Lignes de trésorerie utilisable par tirage

D) **Montant maximum** : 11 500 000 €

E) **Durée** : 364 jours après la date d'entrée en vigueur

F) **Taux d'intérêt** : Ester + marge de 0,29 %

G) **Base de calcul** : Exact/360

H) **Commission d'engagement** : 0,05% du montant total

I) **Commission de non utilisation** : 0,05%

J) **Modalités de remboursement** : Paiement mensuel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

K) **Modalités d'utilisation** : L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via le portail bancaire de l'Agence.

Gabriel DOUBLET *indique qu'un courrier sera transmis aux Parlementaires afin de demander des précisions sur l'obligation d'autonomie financière de chaque budget et également leur faire part des augmentations des frais financiers liés au respect des obligations de cette réglementation.*

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le recours à une ligne de trésorerie d'un montant total de 11 500 000 € affectée au budget principal pour 4 000 000 €, au budget de l'eau pour 2 000 000 €, au budget de l'assainissement pour 3 000 000 € et au budget transport urbain pour 2 500 000 € conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente délibération.

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer le contrat et tout document inhérent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h18.

Le secrétaire de séance

Antoine BLOUIN

Le président

Gabriel DOUBLET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ANNEMASSE LES VOIRONS R.F.